

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Marc BERNARD - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Bernard JACQUIER - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC - Jean-Pierre TEISSEIRE - Jean-Louis TOURRET - Claude VALLETTE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Marc BENZI - Eric DIARD - Claude FRIGANT.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

ECO 024-037/08/BC

**■ Participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à l'Institut Méditerranéen pour l'Economie et le Développement (IMED) - Approbation d'une convention.
DDEAIG 08/882/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Marseille Provence Métropole depuis sa création a affirmé qu'il était nécessaire de soutenir toutes opérations favorisant le développement à l'exportation et ceci d'autant plus que le tissu économique du territoire de la Communauté Urbaine est composé majoritairement de Petites et Moyennes Entreprises qui rencontrent plus de difficultés que les grands groupes pour établir des relations commerciales durables.

Le programme de développement économique 2008-2014 de MPM réaffirme cette orientation, aujourd'hui le développement des entreprises vers les marchés extérieurs est un gage de pérennité et d'ouverture aux réalités de la mondialisation.

Marseille Provence Métropole a souhaité s'engager dans une action de soutien aux opérations de promotion et de vulgarisation de l'exportation en direction des PME en soutenant les structures compétentes dont l'association IMED fait partie. Elle propose aux entreprises l'appui de bureaux permanents implantés en Tunisie, Algérie, Turquie, Emirats Arabes, Roumanie.

L'IMED est une association créée en 1988 dont l'objectif est d'aider les entreprises à promouvoir leur développement international, par un ensemble d'actions très concrètes : organisation de missions, accueil de délégations, assistance à l'export... par l'organisation et la mise à disposition de jeunes ayant choisi le Volontariat International en Entreprise (ayant remplacé depuis octobre 2000 la Coopération au Service National à l'Etranger - CSNE).

Cette opération concourt ainsi à la formation des futurs cadres de l'entreprise. L'action de l'IMED contribue ainsi à faire de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole un trait d'union entre la France et les pays méditerranéens.

Le budget prévisionnel de l'IMED, pour 2008, s'élève à 324.300 euros, en diminution de 19 % par rapport à 2007.

Les dépenses par grands postes s'élèvent à :

- 163.700 euros : Salaires et charges
- 45.300 euros : Loyers et charges
- 42.750 euros : Services extérieurs
- 37.500 euros : Frais de missions
- 23.050 euros : Achats
- 12.000 euros : Impôts et taxes

Les recettes sollicitées sont constituées par :

- 201.300 euros : Entreprises
- 70.000 euros : Région PACA
- 38.000 euros : Département 13
- 15.000 euros : MPM

La part des salaires et charges s'élève à 51 % du montant des dépenses. La part prise en charge par les entreprises s'élève à 62 % du montant des recettes.

En 2007, l'IMED a réalisé 11 missions pour des entreprises du territoire de Marseille Provence Métropole. L'antenne IMED en Roumanie a été créée.

Il est proposé au Bureau de la Communauté d'approuver la convention de partenariat ci-après annexée, définissant les modalités d'attribution d'une participation financière d'un montant de 12.000 euros dont le principe est soumis à l'approbation du Conseil de Communauté.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral en date du 7 Juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération N° FAG 22/129/CC du 31 mars 2004 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président modifiée par la délibération FAC 20/534/CC du 26 juin 2006

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir le développement à l'exportation des petites et moyennes entreprises du territoire de Marseille Provence Métropole.
- La cohérence de cette opération avec la stratégie de développement économique de MPM, votée le 17 décembre 2007, par le Conseil de Communauté.

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1er :

Est approuvée la convention de partenariat entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'IMED, fixant les modalités d'attribution d'une participation financière d'un montant de 12.000 euros en vue de financer les activités de promotion des exportations auprès des entreprises du territoire communautaire.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer la convention ci-annexée détaillant les obligations respectives des signataires et tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Développement économique - Zones
d'Aménagement concerté

Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Jean-Louis TOURRET

Jean-Claude GAUDIN